



Montréal, le 20 mars 2008

Monsieur Stéphane Turgeon
Ville de Montréal
Arrondissement Ville-Marie
888, boul. de Maisonneuve Est, 5^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4S8

OBJET : 2153, Ste Catherine ouest
Notre dossier : M06785-237

Monsieur,

Faisant suite à votre demande, nous avons effectué une visite à l'adresse mentionnée en titre afin de vous fournir notre opinion d'ingénieur en structure sur l'intégrité structurale du mur de la façade principale de l'édifice existant.

Nous avons aussi pris connaissance du rapport d'expertise préparé par Inspec-Sol en novembre 2007. Il s'agit du Théâtre Séville qui a été construit en 1928. La façade principale est un mur de maçonnerie composé de 3 rangées de brique d'argile avec boutisses. Il y a aussi des parements décoratifs en pierre autour des fenêtres et sur les colonnes.

Le bâtiment est abandonné depuis quelques années. Le mur est dans un état de détérioration avancée. Les allèges de fenêtre sont fissurées et délaminées. Les parements décoratifs en pierre sur les 2 colonnes de coin ont été renforcés avec des pièces métalliques. Un support latéral en structure d'acier a été installé pour supporter latéralement toute la façade principale et une partie de la façade Est.

A plusieurs endroits, les briques sont brisées et les joints de mortier sont effrités et vidés. Une portion de la rangée de brique intérieure est tombée dans le coin inférieur Est du mur.

Nous sommes d'opinion que ce mur est dans un état de dégradation tel qu'il est maintenant fragile et vulnérable aux vibrations et aux mouvements. Si des travaux de construction de sous-sol sont entrepris à proximité du mur, il faudra faire des travaux de reprise en sous-œuvre sous le mur existant et probablement enfoncer des nouveaux pieux pour supporter le poids du nouveau bâtiment. Ces travaux risquent fortement de déstabiliser le mur existant et de causer son effondrement.

2008 03 20

GENIVAR Société en commandite


Monsieur Stéphane Turgeon
Notre dossier : M06785-237

Nous sommes donc d'opinion que le mur existant ne pourra pas être conservé s'il y a construction d'un bâtiment et de sous-sol à proximité du mur.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et demeurons à votre disposition pour toute information additionnelle.

Veuillez agréer, Monsieur Turgeon, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GENIVAR Société en commandite



Roger Cyr, ing.
Vice-président Bâtiment
Montréal et Ouest du Québec

RC/ec

p.j. :

G:\Reference\M06785-237\Rapp_M06785-237.doc

2008 03 20

GENIVAR Société en commandite

Monsieur Stéphane Turgeon
Notre dossier : M06785-237

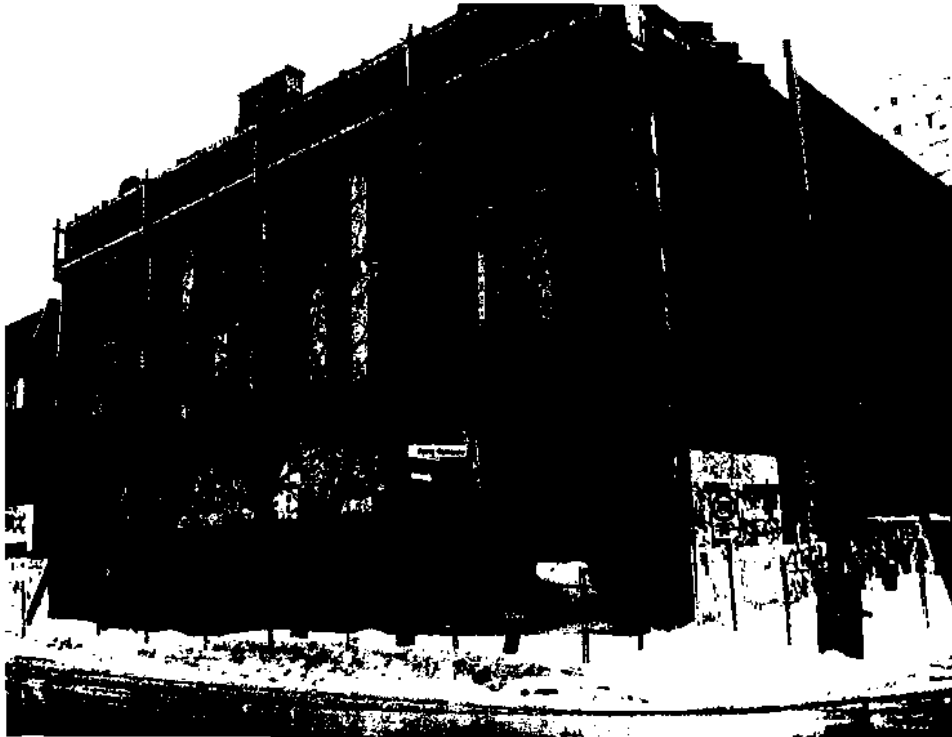


Photo #1



Photo #2

2008 03 20

GENIVAR Société en commandite

Monsieur Stéphane Turgeon
Notre dossier : M06785-237



Photo #3

2008 03 20

GENIVAR Société en commandite

Monsieur Stéphane Turgeon
Notre dossier : M06785-237



Photo #4

2008 03 20

GENIVAR Société en commandite

Monsieur Stéphane Turgeon
Notre dossier : M06785-237



Photo #5

2008 03 20

GENIVAR Société en commandite

Monsieur Stéphane Turgeon
Notre dossier : M06785-237



Photo #6

2008 03 20

Monsieur Stéphane Turgeon
Notre dossier : M06785-237



Photo #7